

Réunion du 5 avril 2022 à 17 heures 30

Hôtel de Ville



Présent(e)s : Laurence BAYONNETTE, Sylvie BODIN, Solange BORDE, Sylvie BORDINAT, Noël CLAVEL, Isabelle NOUGUE

Excusé(e)s : Laurence BARUCQ, Frédéric BESORA, Martine JOUAN, Birgit KAPPENHAGEN, Sylvie MARTIN

1 - Point sur le voyage

19 adultes et 15 enfants inscrits soit 34 personnes (13 adhérents). Il manquerait 1 personne pour atteindre le stade des 35 fixé par le transporteur pour avoir le tarif proposé aux adhérents. Laurence Barucq représentera le bureau du CAS à ce voyage.

Certaines personnes inscrites n'ont pas encore réglé ni même laissé un acompte.

Sylvie Bordinat va envoyer un mail pour rappeler qu'il nous faut absolument le paiement avant d'envoyer la confirmation au voyageur. Elle va également demander à ce dernier, s'il est possible d'avoir un délai pour la confirmation pour éventuellement ouvrir aux non CAS. En effet, si nous n'avons pas les 34/35 personnes, voire plus en cas de désistement des premiers inscrits, le voyage ne se fera pas.

2 - Aide de Françoise Empeyrou

Françoise est venue 2 matinées pour aider Sylvie Bordinat pour faire son premier bilan comptable. Il est décidé de lui accorder une « rétribution » pour ces 2 matinées, éventuellement sous forme de chèque CADHOC. Un rendez-vous étant prévu avec l'expert comptable le jeudi 7 avril, Solange va poser la question de savoir ce qui est envisageable et sous quelle forme.

3- Dépenses balnéo

Suite à des demandes de participation pour CALICEO, BALNEA et autres, faut-il rembourser ou pas.

Ce sera non car ce genre de prestation n'est pas prévu dans le règlement intérieur. De plus, un partenariat a été passé avec CALICEO.

4 - Révision du règlement intérieur

Au prochain conseil d'administration, il faudra revoir dans les prestations remboursées, article 9, la phrase « 2 prestations non identiques » pour une mise en place au 1^{er} septembre.

5 - Questions diverses

- Il a été demandé la possibilité de payer certaines prestations par virement. A rediscuter au prochain conseil d'administration pour une éventuelle mise en place en septembre.

- Martine Jouan a rencontré un responsable de la fête foraine qui a lieu à Pau. IL propose de venir déposer au CAS des carnets de tickets de manège d'une valeur de 20 €, vendus 12 € aux adhérents. Cela ne coûterait rien au CAS, ce serait juste un dépôt vente.

- Demande de subvention a établir.

- Prévoir l'AG au prochain conseil d'administration

- Sylvie Bordinat signale que des adhérents demandent si dans nos prestations, nous proposons du vin comme cela se fait déjà avec le champagne.

Elle a été démarchée par une société à ce sujet.

Il a été plutôt convenu de voir sur place avec des boutiques comme CASH VIN ou LE CHAI si on peut avoir une carte de réduction comme pour la SICA.

Isa Nougé va aussi se renseigner auprès de l'enseigne les cookies de M. LAURENT pour la mise en place de ce même système de carte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00